

## **Le conseil des maires alloue un fonds de 150 000 \$ pour soutenir les organismes sociocommunautaires du territoire**

**Mont-Blanc, le 9 décembre 2025 – Afin de soutenir les organismes communautaires et d'assurer la continuité des services offerts aux citoyens vulnérables, le Conseil de la MRC des Laurentides alloue une somme de 150 000 \$ au Fonds sociocommunautaire de la MRC des Laurentides. Ce fonds vise à offrir un soutien soit à la mission d'un organisme, soit au démarrage d'un nouveau projet répondant à un enjeu prioritaire, ou encore à la poursuite d'un service ou d'une activité déjà existant et essentiel à la communauté.**

Les organismes à but non lucratif, les associations et autres entités œuvrant pour le bien-être communautaire sont invités à soumettre leur candidature pour bénéficier de cette aide financière, laquelle a été bonifiée de 50% pour 2026.

Le montant alloué variera en fonction des projets soumis qui devront répondre aux critères d'évaluation et les priorités d'intervention du territoire de la MRC des Laurentides, notamment : le soutien aux populations vulnérables, le logement et l'itinérance, la santé mentale, la sécurité alimentaire et le transport collectif et adapté.

### **Soutenir le milieu sociocommunautaire pour répondre aux enjeux**

Le fonds destiné aux organismes sociocommunautaires du territoire de la MRC des Laurentides découle de l'engagement des élus régionaux à concentrer leurs efforts pour faire face aux enjeux croissants du territoire. Cette aide concrète vise à soutenir l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Les demandes reçues seront étudiées par le comité de développement social de la MRC, composé de cinq élus et de la direction générale qui, au cours des deux dernières années, ont soutenu des dizaines d'organismes et tables de concertation.

*« Sur notre territoire comme ailleurs, le financement des organismes est un enjeu important. C'est pourquoi la MRC cherche à apporter une aide ponctuelle aux organismes qui œuvrent auprès des populations vulnérables. Nous sommes soucieux de ne pas avoir de bris de service et de répondre aux besoins de plus en plus criants. Pour 2026, nous avons bonifié l'enveloppe de 50 000\$ supplémentaires. »*, précise Kimberly Meyer, préfète suppléante et présidente du comité de développement social de la MRC des Laurentides.

**Informations à l'attention des entités demanderesses :**

- La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au **5 février 2026 à 23h59** par courriel à l'adresse [sociocommunautaire@mrclarentides.qc.ca](mailto:sociocommunautaire@mrclarentides.qc.ca)
- La décision sera rendue lors de la séance du conseil de la MRC du **19 février 2026**
- Vous trouverez toute la documentation pertinente en ligne à l'adresse suivante : <https://mrclarentides.qc.ca/fonds-sociocommunautaire/>

- 30 -

**Source :**

William Blanchette  
Responsable des communications  
819 425-5555 poste 1048  
[wblanchette@mrclarentides.qc.ca](mailto:wblanchette@mrclarentides.qc.ca)

**Informations :**

Isabelle Desjardins  
Agente de liaison sociocommunautaire  
819-425-5555 poste 1043  
[idesjardins@mrclarentides.qc.ca](mailto:idesjardins@mrclarentides.qc.ca)